

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE METZ

RECEPISSE DE DEPOT

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
31 RUE DU CAMBOUT - CS 20223 - 57000 METZ
Ouvert au public de 8h30 à 11h45
tél 03.87.36.60.98 de 14h à 16h sauf mercredi

2 A E SOLUTIONS
4 rue Marconi
Centre d'Affaires Cescom
57070 Metz

V/REF :
N/REF : 2005 B 128 / 2017-B-503

Le Greffier du Tribunal d'Instance DE METZ certifie qu'il a reçu le 23/12/2016,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/09/2015.

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 24/03/2016

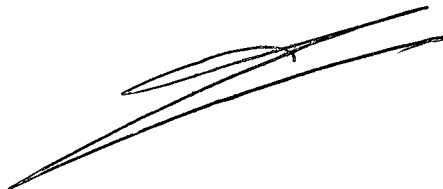
Concernant la société

2 A E SOLUTIONS
Société à responsabilité limitée
4 rue Marconi
Centre d'Affaires Cescom
57070 Metz

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-503 le 19/01/2017

R.C.S. METZ TI 480 707 074 (2005 B 128)

Fait à METZ le 19/01/2017,
LE GREFFIER





KPMG Entreprises
Bureau de Metz
2, rue Pierre Simon de Laplace
BP 65811
57078 Metz Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)3 87 39 94 94
Télécopie : +33 (0)3 87 39 94 95
Site internet : www.kpmg.fr

GREFFE

TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ
Sous n° 2017 B 503
le 23 DEC. 2016

Le Greffier

SARL 2 A E SOLUTIONS

Comptes annuels
au 30 septembre 2015

certifié conforme, le cogérant.

SARL 2 A E SOLUTIONS
4 rue Marconi
57070 METZ

2 A E SOLUTIONS
Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Siège social : 4, Rue Marconi
57070 METZ

480 707 074 RCS METZ

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE METZ
SOUS N° 2017 B 503
Le

23 DEC. 2016

Le Greffier

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 MARS 2016

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2015

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 5.495 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 5.495 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 55.813 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2012 :

10.000 euros éligibles à l'abattement de 40%.

Exercice clos le 30 septembre 2013 :

Néant.

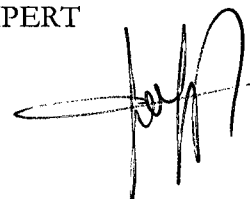
Exercice clos le 30 septembre 2014 :

5.000 euros éligibles à l'abattement de 40%.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 mars 2016

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance
Eric LAMPERT



MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de 2 AE SOLUTIONS SARL pour l'exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015 et conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des experts comptables.

A l'issue de nos travaux qui ne constituent pas un audit, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan	100 822 euros
- Chiffre d'affaires	227 006 euros
- Résultat net comptable	5 495 euros

Fait à Metz, le 25/01/2016

KPMG Entreprises

Anne Pean
Associée, Directrice Metz



Formulaire obligatoire (art. 392 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise 2 A E SOLUTIONS Sarl Néant *

Adresse de l'entreprise 4 Rue Marconi 57070 METZ

Numéro SIRET * 4 8 0 7 0 7 0 7 4 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 0 0 9 2 0 1 5	3 0 0 9 2 0 1 4
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	20 212	14 942
	Immobilisations financières * (1)	040	042	2 296	2 291
	Total I (5)	044	048	11 690	17 232
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Stocks				
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070	22 192	45 516
	Autres * (3)	072	074	7 272	5 751
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	26 217	35 443
	Charges constatées d'avance *	092	094	336	340
	Total II	096	098	89 133	87 051
	Total général (I+II)	110	112	100 822	104 283

PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET	
				1	2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		7 500	7 500	
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		750	750	
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	50 318	49 151	
	Report à nouveau	134			(11 484)	
	Résultat de l'exercice	136		5 495	17 650	
	Provisions réglementées	140				
		Total I	142		64 063	63 568
	Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			8 009	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		8 522	7 192	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	28 237	25 514	
	1 314					
Produits constatés d'avance		174				
		Total III	176	36 759	40 715	
	Total général (I + II + III)	180		100 822	104 283	

RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184
				5

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **2 A E SOLUTIONS Sarl**

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 0 0 9 2 0 1 5 / Exercice N-1 clos le 13 0 0 9 2 0 1 4

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
		13 0 0 9 2 0 1 5		13 0 0 9 2 0 1 4	
Ventes de marchandises *		209		210	
Production vendue	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
	services *	217	23 160	218	227 006
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	230 316
Production immobilisée *				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits			193	230	1 022
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	227 199
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises) *				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	17 425
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	81 295
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	1 080
Rémunérations du personnel *				250	89 468
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	3 905
Dotations aux amortissements *				254	5 548
Dotations aux provisions				256	22 192
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	1
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			4
Total des charges d'exploitation (II)				264	220 914
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	6 284
Produits financiers (III)				280	151
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges financières (V)				294	212
Charges exceptionnelles (VI)				300	581
Impôts sur les bénéfices * (VII)				306	728
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	5 495
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	5 495
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles *				322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	728
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		330	956
écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*			248		
Zones de revitalisation rurales (44 bis 103-1)					138
Zones de restructuration de la défense (44 bis 103-2)			127		
Zones de revitalisation rurales (44 bis 103-1)					138
Entreprise nouvelles (44 septies)		986			
Zone franche urbaine (44 octies et octies A)		987			
Jeune entreprise innovante (44 septies A)		989			
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981			
Investissements outre-mer		344			
Créance due au report en arrière du déficit			346		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	4 852
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356	
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	4 852
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		388	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380		
n° du centre de gestion agréé :					388
Montant de la T.V.A. collectée		374	34 181		
Effectif moyen du personnel *		376	1		
dont apprentis			0		
handicapés :			0		
Effectif affecté à l'activité artisanale				861	
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378	12 227		
Montants des prélèvements personnels de marchandises*				399	

QUADRATUS informatique

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : 2 A E SOLUTIONS SarlNéant *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	700	442		444		446	700	700	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	28 321	462		464		466	28 321	28 321	
	Autres immobilisations corporelles	470	585	472		474		476	585	585	
Immobilisations financières		480	2 291	482	5	484		486	2 296	2 296	
TOTAL		490	31 896	492	5	494		496	31 902	31 902	
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	700	532		534		536	700		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	13 380	552	5 548	554		556	18 928		
	Autres immobilisations corporelles	560	585	562		564		566	585		
TOTAL		570	14 664	572	5 548	574		576	20 212		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **2 A E SOLUTIONS Sarl**

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	22 192	654		656	22 192
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682	22 192	684		686	22 192

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

	800	<input type="checkbox"/>
--	-----	--------------------------

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRA IUS Informatique

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

⑤

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2033-E 2015

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : 2 A E SOLUTIONS SarlNéant *Exercice ouvert le : 01/10/2014 et clos le : 30/09/2015 Durée en nombre de mois 12**I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE**

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	227 006
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	193
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	227 199

II - CONSOMMATION DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	17 425
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	63 554
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	1
Abandon de créances à caractère commercial	149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	80 980

III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	146 219
-----------------------------	-------------------	-----	---------

IV - CONTRIBUTION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur la 1329 et la 1330-CVAE)	117	146 219
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	227 006
Période de référence	du 024	01/10/2014 au 160
Date de cessation	186	30/09/2015

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NO.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	750

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

QUADRATUS Informatique

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

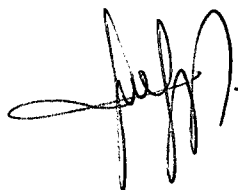
2 AE SOLUTIONS SARL

4 rue Marconi

57070 METZ

ANNEXES FISCALES

Certifié conforme, le cogérant.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. P. M.', written below the certification text.

KPMG

Metz Technopôle
2 rue Pierre Simon de Laplace
57078 METZ CEDEX 3
03 87 39 94 94

Formulaire obligatoire
Article 1586 ter à 1586 nonies du CGI

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES
(ELEMENTS DE REPARTITION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES)
Au titre de 2015**

Dénomination de l'entreprise	2 A E SOLUTIONS Sarl													
N° SIRET de l'établissement principal	4	8	0	7	0	7	0	7	4	0	0	0	1	3
Adresse	N°	4												
	Voie	Rue Marconi												
	Code postal	5	7	0	7	0								
	Commune	METZ												
Code Activité	6	1	1	0	Z									
Activité	Téléphonie													

A	Date	Signature
METZ		LACOGNATA ALAIN

I. GÉNÉRALITÉS

Période de référence (JJMMAAAA)	0	1	/	1	0	/	2	0	1	4	au	3	0	/	0	9	/	2	0	1	5
------------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Entreprises mono établissement et n'employant pas de salariés exerçant une activité de plus de 3 mois dans plusieurs communes (chantiers, missions, ...). Si vous remplissez ces conditions, vous pouvez compléter le cadre CVAE de votre déclaration de résultat. Vous serez dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE. Veuillez cocher cette case	A1
--	----

Date de cessation	W	W	/	/				
-------------------	---	---	---	---	--	--	--	--

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTÉE

Valeur ajoutée	A2	146 219
Chiffre d'affaires de référence	A3	227 006
Chiffre d'affaires de référence du groupe	B6	

SIREN de la société tête de groupe A0

*La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts
Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.*

Exercice clos le : 30/09/2015

Dénomination de l'entreprise :	2 A E SOLUTIONS Sarl	N° Siret :	48070707400013
Adresse :	4 Rue Marconi 57070 METZ		
Ancienne adresse de l'entreprise en cas de changement			

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés :

I - CALCUL DU CREDIT D'IMPOT		ANNEE CIVILE 2014
Montant des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au mois de décembre ou au dernier trimestre)	1	21 488
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6.0 %)	2	1 289.00
Montant total des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3a	
Montant de la majoration prévue à l'article L.3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6.0 %) x 10%)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	1 289.00
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 7)	5	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 5)	6	1 289.00

II - CADRE A SERVIR PAR LES ENTREPRISES DECLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n°SIRET (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt (1-2)*3
TOTAL			7	

III - CADRE A SERVIR POUR LA REPARTITION DU CREDIT D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES MEMBRES DE SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n°SIRET (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt (1-2)*3
TOTAL				

IV - UTILISATION DE LA CREANCE

(S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe, y compris sa propre déclaration au relevé de solde n° 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n° 2058-CG)

IV - 1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu):

Montant du crédit d'impôt (hors quote-part de la participation) (report de la ligne 2 ou 4)	8	1 289.00
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement	9	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 10: - le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est positif; - zéro si le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est négatif ou égal à zéro.	10	1 289.00
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 7 + ligne 10)	11	1 289.00

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de la ligne 8 de l'ensemble des déclarations n° 2079-CICE-SD déposées pour les sociétés du groupe)	12	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement	13	
Montant du crédit d'impôt disponible. Reporter en ligne 14 le résultat du calcul (ligne 12 - 13) s'il est positif, zéro si le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) est négatif ou égal à zéro.	14	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans les sociétés de personnes ou groupements assimilés)(totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe + ligne 14)	15	

IV - 2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15)	16	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	17	

IV - 3. Entreprises à l'impôt sur le revenu :

Reporter le montant du crédit déterminé ligne 6, ainsi que les montants portés en lignes 9, 10 et 11 sur la déclaration n°2042-C.

IV - 4. Mobilisation de la créance auprès d'un établissement de crédit

Montant de la créance dont la mobilisation est demandée	18	
---	----	--

2 AE SOLUTIONS SARL

4 rue Marconi

57070 METZ

ANNEXE

KPMG

Metz Technopôle
2 rue Pierre Simon de Laplace
57078 METZ CEDEX 3
03 87 39 94 94

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations complémentaires (CICE)	X
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 100 822.08 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 227 006.01 Euros et dégageant un bénéfice de 5 495.27 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2014 au 30/09/2015 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 1038 €. Il s'agit d'une provision pour la période du 01/01/2015 au 30/09/2015, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2015. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 1 289 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	1 371
Total	1 371

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	10.0000	750			750

Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 639
Dettes fiscales et sociales	7 424
Autres dettes	252
Total	9 315

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	336
Total	336